

## PROTOCOLE SANITAIRE DE REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES 2020-2021

L'accueil des publics et la pratique sportive devront **strictement respecter les consignes** sanitaires en vigueur et listées ci-dessous (**au risque de se voir refusés, l'usage et l'accès aux équipements municipaux/des contrôles réguliers seront effectués**) :

- aucun rassemblement de plus de 10 personnes (encadrant compris, dans l'espace public).
- dans les équipements sportifs couverts, lorsque la pratique sportive est organisée (club, association, éducateur) le respect des distanciations physiques spécifiques aux activités sera impératif entre les pratiquants.
- aucun contact entre les pratiquants.
- application des gestes-barrières.
- lavage fréquent des mains (avec savon ou gel hydroalcoolique norme EN 1446) avant de pénétrer dans l'enceinte sportive.
- port du masque obligatoire avant et après les entraînements, obligatoire pour les encadrants.
- le flux des adhérents doit être limité et fléché : prévoir 1 entrée et 1 sortie distinctes.
- Vestiaires et douches sont interdits. Sont condamnés 1 WC sur 2 par installations sportives.
- venir aux entraînements en tenue de sport. Pour l'hydratation des sportifs : bouteilles individuelles personnalisées (rapportées chez soi après les entraînements).
- pour éviter tout regroupement et stagnation : chaises, bancs, tables, tribunes, sont interdits.
- Parents et publics interdits pendant les entraînements. Buvette interdite.

### Nettoyage / Désinfection

- les espaces communs (poignées de porte, interrupteurs, matériel) devront être **systématiquement désinfectés par l'association/club, avant et après chaque groupe et créneaux d'utilisation**, lorsqu'elle quitte les locaux (et à chaque changement de groupe d'une même association ; créneaux de 2 heures, sous-créneaux de 1h) ;
- **nettoyage par les associations à chaque heure d'utilisation (cages, ballons, objets) ; l'association doit aérer systématiquement des locaux après désinfection des espaces communs.**

\* *nettoyage journalier par la Ville : WC, parties communes, sols ; sur chaque équipement sportif, une fois par jour*

\* *nettoyage journalier et mise à disposition par la Commune d'un Kit de désinfection pour les associations (Gel hydroalcoolique norme EN1446 et lingettes désinfectantes).*

Club/Association : ... ANTIA .....

→ Référent COVID Nom/Prénom .. LONGARD Philippe .. Tél/mail) .. 06.59.33.45.05

→ Président de l'association .. LONGARD Nathalie .. Tél/mail... 06.72.73.11.96 .....

s'engagent sur l'honneur à appliquer et faire appliquer les préconisations ci-dessus.

Fait à Mions le 24 juillet 2020.

Le/la référent(e) COVID :

Le/la Président(e) :

*Lu et approuvé*

Sous réserve des nouvelles mesures gouvernementales, et des recommandations des Fédérations sportives spécialisées, ce protocole sanitaire pourra être affiné ou modifié fin Août 2020

**pour toute question : [sports@mions.fr](mailto:sports@mions.fr)**